

CCAS de la Châtaigneraie

ARRETE

Fixant le tableau d'avancement
au grade d'Agent social de 1ère classe
au titre de l'année 2012

Monsieur le Président,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et régions, article 3 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 30, 79 et 80 ;

Vu le décret Décret n° 92-849 du 28 août 1992 (articles 8, 8-1 et 8-2) portant statut particulier du cadre d'emplois des Agents sociaux territoriaux ;

Vu l'avis favorable émis par la Commission Administrative Paritaire dans sa séance du 31 janvier 2012 ;

Considérant que le nombre d'agents ayant obtenu l'examen professionnel est de 1 ;

Considérant que le nombre de nominations après examen ne peut être inférieur au tiers du nombre total des nominations ;

ARRETE:

Article 1 : Est inscrite sur le tableau d'avancement au grade d'Agent social de 1ère classe au titre de l'année 2012, la personne mentionnée ci-dessous :

NOM ET PRENOM	SITUATION ACTUELLE
Sonia FEVRE	agent social de 2ème classe

Article 2 : Monsieur le Président est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Président du centre de Gestion.

Fait à LA CHATAIGNERAIE, le 15 MARS 2012

Marie-Jeanne BENOIT
Vice-Présidente du CCAS

